

Rejoignez le conseil citoyen de votre quartier !

Dans le cadre de la politique de la ville, un conseil citoyen est créé à La Plaine, composé d'habitants volontaires et de représentants d'acteurs locaux. Rejoignez-le !

Votre rôle...



d'infos
participationcitoyenne@ville-cachan.fr
01 49 69 69 72



Réunion d'information
le samedi 13 décembre,
de 10h à 12h, au CSC La Plaine

Dans le cadre de la politique de la ville, un conseil citoyen est créé à La Plaine, composé d'habitants volontaires et de représentants d'acteurs locaux. Rejoignez-le !

Quel est le rôle de ce conseil ?

Le conseil citoyen est une instance de participation citoyenne. La création d'un conseil citoyen est obligatoire et réglementaire dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV). Il permet de donner la parole aux habitantes et aux habitants pour s'impliquer et développer des projets au sein de leur quartier. Le conseil citoyen se réunit pour proposer des projets qui contribuent à faire vivre et améliorer le quartier. Il prend part aux décisions qui concernent le quartier.

Quelle est sa composition ?

Le conseil citoyen regroupe : des habitants volontaires du périmètre et des acteurs locaux intervenant sur le secteur (associations, commerçants, amicales de locataire...)

Qui peut participer à ce conseil ?

Tous les habitants et les habitants du secteur de La Plaine (uniquement dans le périmètre du Quartier prioritaire de la ville).

Pourquoi être candidat ?

Vous aimez votre quartier et vous souhaitez contribuer à son amélioration ? Rejoignez le conseil citoyen de La Plaine ! Vous pourrez y faire entendre la voix des habitantes et des habitants, partager leurs idées pour améliorer la vie du quartier : animation, cadre de vie, culture, santé, éducation, sport, emploi, sécurité...

Comment participer au conseil citoyen ?

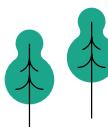
Remplissez le formulaire en ligne sur parlonsensemble-cachan.fr

OU

Remplissez un bulletin papier (disponible au CSC La Plaine et à l'accueil de l'hôtel de ville) et déposez-le dans l'urne à l'accueil de l'hôtel de ville ou au CSC La Plaine.

Vous pouvez également candidater en nous retournant simplement les informations requises par mail à participationcitoyenne@ville-cachan.fr

Candidatez avant le 20 janvier 2026



BULLETIN DE CANDIDATURE

Rejoignez le conseil citoyen de La Plaine !

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Mail :

Tel :

Candidature à déposer avant le 20 janvier 2026

Remettez votre formulaire complété :

- à l'accueil de l'hôtel de ville
 - au CSC La Plaine
- ou

Vous pouvez également candidater :

- En ligne sur parlonsensemble-cachan.fr
- En nous retournant simplement les informations requises par mail à :

participationcitoyenne@ville-cachan.fr



Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées et font l'objet d'un traitement informatisé par la mairie de Cachan pour assurer le traitement des candidatures au conseil citoyen de La Plaine. Ce traitement s'inscrit dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Les données sont collectées par la mission participation citoyenne de la Ville et sont conservées durant un an à compter du 13 décembre 2025. Conformément au RGPD, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation au traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPO) de la Ville :

- Par courriel : dpd.cachan@ville-cachan.fr
 - Par courrier postal : Le délégué à la protection des données - Mairie de Cachan - 8 rue Camille-Desmoulins - 94234 Cachan Cedex
- Si vous estimatez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL, 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07.

Cochez cette case qui atteste que vous avez pris connaissance des éléments en matière de protection des données.